

07 juin 2006 -17:00

Conseil des Ministres du 7 juin 2006

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mercredi 7 juin 2006, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mercredi 7 juin 2006, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Premier Ministre a présenté les décisions du Conseil des Ministres, entièrement consacrées aux quatre plans d'action relatifs à la mobilité. Il s'agit d'une approche globale de certaines questions importantes que le gouvernement a examinées après une sérieuse analyse de la mobilité en Belgique. Les mesures sont rassemblées en quatre paquets : le transport maritime, la navigation intérieure, la simplification routière et la sécurité du transport de marchandises. Les mesures qui concernent le transport maritime ont pour but de ramener les bateaux sous pavillon belge via une modernisation de la réglementation et des services publics plus efficaces. Par le biais de mesures fiscales pour la rénovation des navires, le gouvernement entend encourager la navigation intérieure. La simplification du code de la route implique la diminution du nombre de panneaux de signalisation. La règle de la priorité de droite est également clarifiée. Enfin, les mesures concernant le transport de marchandises ont pour but de favoriser la sécurité. Il s'agit entre autres d'étendre l'interdiction de dépassement pour les poids lourds et d'instaurer une meilleure réglementation sur les chargements.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be